



Fiche de préinscription

Séjours de vacances - Eté 2023

Cette fiche (une par enfant) devra être complétée et retournée uniquement par voie postale jusqu'au 14 mai 2023 à l'adresse suivante :

Caisse des écoles du 10^e arrondissement – 72, rue du faubourg Saint Martin - 75010 Paris

Merci de stipuler « **Inscription Séjours de vacances - été 2023** » sur votre enveloppe.

L'inscription par enfant est limitée à un seul séjour quelle que soit la durée.

La fiche doit être accompagnée des photocopies des documents suivants :

1. Quel que soit le séjour :

- Contrat Vacances Arc-en-Ciel **SIGNÉ**
- Extrait d'acte de naissance ou livret de famille ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Carnet de vaccinations (vaccinations obligatoires du carnet de santé) ;
- Notification de tarif des activités périscolaires 2022-2023 (que vous retrouvez sur le portail CDE10.fr avec vos identifiants) ou attestation de quotient familial de la caf 2023 de moins de 3 mois ;
- Attestation de couverture sociale en cours de validité pendant le séjour mentionnant l'enfant inscrit (carte vitale)
- Attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile de l'enfant en cours de validité pendant le séjour ;
- Autorisation du droit à l'image.

2. Si vous êtes bénéficiaire :

- Bons d'aide aux vacances 2023 VACAF (si vous souhaitez les utiliser) ;
- Carte Paris pass famille.

3. Selon les séjours :

- Attestation de réussite au test d'aisance aquatique ou le savoir nager ;
- Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive / parapente ;
- Autorisation de pratique du parapente.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Enfant - Nom enfant 1 Prénom enfant 1 Date naissance Cliquez pour entrer date. Sexe : M
 F

Sélectionner **maternelle** Sélectionner **élémentaire** Sélectionner **collège** Sélectionner
Classe/Niveau

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS OU LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT

Madame Monsieur

Nom en MAJUSCULE

Prénom

Adresse

Adresse mail

N° Tél ou portable

CHOIX DES SEJOURS

Indiquez par ordre de préférence les séjours et les dates souhaités

1er souhait : Séjour : du / au / / 2023

2e souhait : Séjour : du / au / / 2023

3e souhait : Séjour : du / au / / 2023

4e souhait : Séjour : du / au / / 2023

5e souhait : Séjour : du / au / / 2023

- Si votre dossier est retenu, vous recevez par voie postale, la convocation à un rendez-vous téléphonique pour pré inscrire votre/vos enfant.s à un séjour de vacances ;
- Les places seront attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers ;
- La Caisse des écoles décline toute responsabilité pour tout problème provenant de l'administration postale.